

RDC 1 NSU VINGION

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUITE AUX
RAPPORTS DES RAPPORTEURS SEPCIAUX SUR LE DROIT A UN LOGEMENT
DECENT ET DROIT A L'ALIMENTATION

GENEVE, CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME, 06 MARS 2010

Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo tient à féliciter les Rapporteurs Spéciaux pour leurs présentations et en ce qui concerne le Rapport sur le droit à un logement décent, nous nous réjouissons de ce que l'aspect sexo-spécifique de ce droit soit analysé pour permettre aux femme de jouir de tous ses droits dans ce domaine.

En effet, l'autonomisation des femmes, leur accès à la justice, la vulgarisation du droit et les réformes législatives permettrons d'éradiquer bon nombre de barrières qui empêchent à la femme surtout en milieu rural de jouir de ce droit, notamment les coutumes rétrogrades.

C'est ainsi que pour permettre l'accès à la justice, la RDC a engagé 400 femmes magistrats pour augmenter le nombre de femmes dans la magistrature afin de mieux traiter les questions de toute violence sexiste faite à la femme. De même, le Ministère de la Justice et droits Humains organise des Journées Portes Ouvertes qui permettent aux victimes de toutes sortes d'injustices, dont les femmes veuves, les orphelines victimes de discriminations basées sur le genre dont les déguerpissements, les expulsions ou les exclusion de l'héritage de revendiquer leurs droits et dénoncer les auteurs.

En outre, un vaste programme de vulgarisation du droit est permanent pour permettre à la femme de jouir de son droit de succession lui reconnu par le code de la famille et lui permettre d'avoir accès aux terres et à la propriété.

Le rôle de la société civile non plus n'est pas à négliger dans l'accompagnement des femmes dans la connaissance et défense de leurs droits.

Enfin, nous saluons la création de l'ONU-Femmes pour l'accompagnement des Etats dans le domaine de la promotion des droits des femmes.